

**Procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 juin 2022 du Conseil de la municipalité de Saint-Rémi-de-Tingwick, tenue au Pavillon Municipal, situé au 1465 rue Principale, à Saint-Rémi-de-Tingwick, le lundi 13 juin 2022 à 18h30.**

**13 juin 2022**

Sont présents : les conseillers messieurs Alain Groleau, Pierre Lenoir, Pierre Auger, Marco Couture et la conseillère madame Marie-Josée Roulx.

Est absente : la conseillère Brigitte Nadeau

Monsieur Mario Nolin, maire, agit comme président de l'assemblée.

Les membres du conseil présents forment le quorum.

Également présente : madame Anouk Wilsey directrice générale et greffière-trésorière agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

**Ouverture de la séance extraordinaire**

Constatant qu'il y a quorum, monsieur Mario Nolin, président de l'assemblée, déclare ouverte la séance ordinaire du conseil à 18h35.

**ADOPTÉE.**

**2022-06-126**

**Adoption de l'ordre du jour**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil renoncent à la lecture complète de l'ordre du jour ;

**CONSIDÉRANT QUE** la présente séance extraordinaire a été convoquée conformément aux articles 152 et suivants du Code municipal du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** l'ordre du jour est :

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Acceptation du contrat gré-à-gré de la mise-à-jour du plan d'intervention
3. Fin d'emploi pour un employé municipal
4. Période de questions sur le sujet à l'ordre du jour
5. Levée de la séance

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Marco Couture, appuyé par le conseiller Alain Groleau et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que transmis.

**ADOPTÉE.**

**2022-06-127**

**Acceptation du contrat gré-à-gré de la mise-à-jour du plan d'intervention**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité doit se doter d'une mise-à-jour d'un plan d'intervention 2022 pour satisfaire les exigences du MAMAH

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a demandé des offres de services à cinq firmes conseil différentes;

**CONSIDÉRANT QUE** deux firmes d'ingénieries ont fait une proposition d'offre de services;

**CONSIDÉRANT QUE** les deux offres suivantes :  
EXP : 14 500\$

Pluritec 16 100\$ en excluant la mise à jour des plans des réseaux qui totaliseraient de 29 600\$;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Pierre Auger, appuyé par le conseiller Pierre Lenoir, et unanimement résolu

**QUE** EXP effectue la révision du plan d'intervention auprès du MAMAH.

**ADOPTÉE.**

2022-06-128

**Fin d'emploi pour un employé municipal**

**CONSIDÉRANT** les faits portés à l'attention du Conseil par les rapports écrits et verbaux faits par la directrice générale concernant l'employé identifié par le matricule #13-0018 (ci-après « l'Employé »), qu'il est inutile de nommer aux fins de la présente résolution vu son caractère public, mais dont tous les membres du Conseil connaissent l'identité;

**CONSIDÉRANT** le contrat de travail qui lie l'Employé à la Municipalité, lequel prévoit une période de probation, qui se termine le 4 octobre 2022 ;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la directrice générale ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a respecté le contrat de travail de l'Employé quant au déroulement de la période de probation, que des demandes écrites ont été effectués pour permettre à l'Employé d'apporter les ajustements nécessaires quant aux lacunes observées qui ont été portées à son attention ;

**CONSIDÉRANT QUE** malgré cela, l'Employé n'a pas démontré qu'il possède, à la satisfaction de la Municipalité, les aptitudes nécessaires pour occuper le poste pour lequel il a été embauché ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Pierre Lenoir, appuyé par le conseiller Alain Groleau et unanimement résolu :

- a) de mettre fin au lien d'emploi de l'Employé identifié par le matricule 13-00018, en date de la présente séance soit le lundi 13 juin 2022, pour les motifs mentionnés ci-haut;
- b) de mandater la directrice générale afin de signer la lettre, pour et au nom du Conseil, annonçant la fin d'emploi et décrivant généralement les motifs de fin d'emploi;
- c) qu'une copie de la présente résolution soit acheminée à l'Employé.

**ADOPTÉE.**

**Période de questions :**

- ✓ Aucune question

2022-06-129

**Levée de la séance extraordinaire**

À 18h37, le conseiller Marco Couture propose la levée de la séance extraordinaire, tous sont unanimes.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

Le maire a pris connaissance de toutes les résolutions qui précèdent. Il n'exerce pas son droit de veto.

---

Mario Nolin, maire

---

Anouk Wilsey  
Directrice générale et greffière-trésorière

---

Mario Nolin  
Maire

Je, Mario Nolin, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

Mario Nolin, maire